

Toutes les épreuves contre la brucellose faites sur des animaux destinés à voyager entre des États devront être effectuées (1) dans des laboratoires fédéraux ou de l'État, (2) dans des laboratoires approuvés par le responsable pertinent de l'hygiène vétérinaire de l'État d'origine, ou (3) dans des laboratoires commerciaux fonctionnant sous la surveillance des Services d'inspection de la santé des animaux et des végétaux (APHIS) du ministère de l'Agriculture des États-Unis et approuvés par l'État d'origine.

Les bouvillons d'engraissement peuvent être importés sans épreuve contre la brucellose mais ils devront être accompagnés d'un certificat sanitaire conforme à tous les autres règlements.

Les bovins pour abattage immédiat peuvent entrer en Alabama sans certificat sanitaire ou sans avoir subi une épreuve contre la brucellose avec réaction négative s'ils sont dirigés vers un abattoir reconnu où l'on effectue une inspection des viandes au niveau fédéral ou de l'État (sauf les sujets réagissant à la brucellose qui doivent être expédiés seulement vers les abattoirs fonctionnant sous l'approbation fédérale ou de l'État pour recevoir ces animaux et accompagnés par des formules appropriées pour le transport de ces animaux), et ils doivent être considérés en quarantaine jusqu'à leur abattage. Ces animaux ne peuvent pas être détournés de leur destination sans un permis officiel du vétérinaire de l'État d'Alabama.

## 2. Tuberculose

Les bovins laitiers et reproducteurs peuvent entrer en Alabama accompagnés d'un certificat sanitaire officiel, pour autant qu'ils soient identifiés individuellement et

- a) qu'ils proviennent d'un troupeau accrédité exempt de tuberculose, la dernière épreuve ayant été effectuée dans les 12 mois précédant l'expédition; ou bien
- b) qu'ils aient subi une épreuve négative dans les 30 jours précédant leur envoi et qu'ils proviennent de troupeaux qui ne sont pas en quarantaine dans une région modifiée accréditée exempte de tuberculose.

Les bouvillons d'engraissement de moins de deux ans, provenant de régions modifiées accréditées exemptes de tuberculose, sont admis sans épreuve contre la tuberculose.

Les bovins pour abattage immédiat peuvent entrer en Alabama sans certificat sanitaire ou sans avoir subi une épreuve négative contre la tuberculose s'ils sont expédiés vers un abattoir reconnu où l'on effectue une inspection des viandes au niveau fédéral ou de l'État (sauf les sujets réagissant à la tuberculose qui doivent être expédiés uniquement vers les abattoirs fonctionnant sous l'approbation fédérale ou de l'État pour recevoir ces animaux et accompagnés par des formulaires appropriés pour le transport de ces animaux), et ils sont considérés en quarantaine jusqu'à leur abattage. Ces animaux ne peuvent pas être détournés de leur destination sans un permis officiel du vétérinaire de l'État d'Alabama.